



**Recrute
UN(E) KINESITHERAPEUTE
pour son CAMSP
à IFS / CALVADOS (14)**

**Contrat à durée indéterminée – de 40% à 50 % de temps (selon l'ancienneté)
Poste à pourvoir début mars 2022**

Salaire selon Convention Collective du 15 mars 1966

Intitulé du poste

Kinésithérapeute au CAMSP de IFS entre 0.40 ETP et 0.50 ETP (selon l'ancienneté) sous contrat à durée indéterminée.

Contexte

Le Centre d'Action médico-Sociale Précoce de IFS situé 2 Boulevard Victor Hugo, accueille des enfants de 0 à 6 ans et a pour mission le dépistage, la prévention et la prise en charge précoce des troubles et des handicaps, la rééducation précoce et l'accompagnement et le soutien des familles.

Le/La Kinésithérapeute exerce en équipe pluridisciplinaire.

Le/La Kinésithérapeute exerce sous l'autorité du Directeur de l'Association et de la Directrice Médicale du CAMSP.

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP de IFS est composée d'un médecin pédiatre, d'un médecin psychiatre, de psychologues, psychomotriciennes, éducatrices de jeunes enfants, orthophoniste, orthoptiste, ergothérapeute, assistante sociale et secrétaire.

Missions et contenu du poste

Du fait de son inscription dans les prises en charge très précoce des nourrissons présentant des pathologies PC ou des polyhandicaps, le CAMSP se dote des moyens nécessaires à ces prises en charge spécifiques.

Par souci de ne pas alourdir la vie familiale des enfants ayant un retard de développement moteur (ceci nécessitant 2 ou 3 séances de kinésithérapie par semaine), la prise en charge kinésithérapique est souvent proposée au plus près du domicile. Il est cependant important de guider le travail des

libéraux, pas toujours formés aux méthodes particulières de ces prises en charge. L'intervention d'un kinésithérapeute plus particulièrement formé est donc importante afin de proposer la prise en charge la plus adaptée possible.

Rémunération

Conditions d'embauche et salariales de la convention collective du 15 mars 1966

Compétences requises

Le kinésithérapeute travaillant en CAMSP doit donc assurer sous la responsabilité du médecin de médecine physique et des médecins pédiatres et en étroite collaboration avec les premiers consultants de la famille, un travail alliant :

- une bonne connaissance des niveaux d'évolution motrice et des schèmes neuro-moteurs, connaissance assurée par une formation aux méthodes de prise en charge des enfants PC (méthode Le Métayer),
- une capacité à encadrer le travail des kinésithérapeutes libéraux au plus près des lieux de résidence des enfants,
- des prises en charge d'enfants présentant des retards neuro-moteur,
- le suivi des appareillages.

Ce travail s'intègre dans un travail en complémentarité avec les psychomotriciens, l'ergothérapeute, l'orthoptiste, et plus généralement avec l'ensemble de l'équipe. Il participe aux réunions de synthèse concernant les enfants vus en bilan et/ou pris en charge par lui-même. Il participe également à la vie institutionnelle de l'établissement tout comme les autres membres de l'équipe.

Le kinésithérapeute rédige les écrits correspondants à ses diverses tâches, les écrits concernant les enfants sont inclus dans le dossier du patient.

Merci d'adresser lettre de motivation et CV

Avant le 1^{er} février 2022 :

Mme PINEAU, Présidente de l'Association et M. LEMAITRE, Directeur Général

4 rue Raymonde Bail – 14000 CAEN

Tél : 02.31.53.35.70 Fax : 02.31.74.35.65

siege@mialaret.asso.fr